

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2012.

L'an deux mille douze et le 23 octobre à 19 heures,
le Conseil Municipal de la Commune, convoqué en
réunion ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
Monsieur Jean JOURDEN, Maire.

Présents : Messieurs Jean JOURDEN, Guy MOISAN, Pascal MARTIN, Guillaume THORAVAL, Frédéric LE GUEN, Mesdames Elise MOISAN, Pascale LE YAN, Muriel GAUTIER et Delphine OLLIVIER (9 présents)

Absent excusé : Monsieur Pascal BOULVARD (donnant procuration à Monsieur Pascal MARTIN), Madame Françoise KERYER

Secrétaire de séance : Monsieur Guy MOISAN.

Le Maire ouvre la séance à 19h00.

Monsieur Guy Moisan est nommé secrétaire de séance.

1. Emplacement du salon de coiffure

Suite à l'accord de principe du conseil municipal du 19 juillet 2012 concernant la vente d'un terrain communal pour la construction d'un salon de coiffure et l'étude réalisée par la Société Perméasol, il est nécessaire à Madame CLOAREC d'acheter les parcelles 884 et 885 afin de pouvoir réaliser son assainissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée :

1. Décide la vente des deux parcelles cadastrées ZC884 et ZC885 (225 et 129 m²) à Madame CLOAREC afin d'y installer un salon de coiffure au prix de 3 €/m².
2. Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes s'y afférant

La séance est levée à 22 heures.

Vu pour être affiché à la Mairie le 26 octobre 2012.

A SAINT PEVER, le 26 octobre 2012.

Le secrétaire de séance,
Guy MOISAN

Le Maire,
Jean JOURDEN.

Jean JOURDEN	Guy MOISAN	Elise MOISAN
Pascal MARTIN	Guillaume THORAVAL	Frédéric LE GUEN
Delphine OLLIVIER	Pascale LE YAN	Pascal BOULVARD
		Excusé
Françoise KERYER	Muriel GAUTIER	
Excusée	.	